Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260922-BE_2026_0100-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0100

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 11 septembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 19 Procuration(s) : 0

Étaient présents :
Mme AURIAC Cécile , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. COCADIN Romuald , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE BEVER Gildas , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Etaient absents excusés :
M. ARHANT Guirec, Mme BERTINOTTI Dominique, M. HUONNIC Pierre, M. LEON Erven

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Appels à projets Travaux et Animation Breizh Bocage 2025/2026

Exposé des motifs

Les programmes d'actions des bassins versants « Vallée du Léguer », Jaudy-Guindy-Bizien et Lieue de Grève, conformément à leurs stratégies bocagères, prévoient chaque année des travaux de reconstitution du bocage. Lannion-Trégor Communauté en assure la maîtrise d'ouvrage sur son territoire administratif et dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage signées avec Morlaix-Communauté et les producteurs d'eau.

I. Travaux de reconstitution du bocage et d'entretien de jeunes haies et réalisation de plans de gestion portés par Lannion-Trégor Communauté 2025/2026

Les projets de reconstitution du bocage présentés ci-dessous constituent un des éléments des programmes d'actions 2025 et 2026 de chaque bassin versant validés par les Conseil communautaire des 25 février 2025 et 27 janvier 2026. Objets d'une demande de financements spécifiques, via le dispositif Breizh Bocage, ils consistent en :
- des travaux de création de talus ;
- de plantation de haies ;
- d'aménagements hydrauliques ;
- d'entretien des haies de moins de 3 ans ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260922-BE_2026_0100-DE

- des dépenses de personnel sur les démarches préalables et l'accompagnement des travaux ;
- la réalisation de plans de gestion du bocage.

Prévisionnel financier de dépenses prises en compte :

	Total	Coût forfaitaire unitaire pris en compte HT	Coût forfaitaire total pris en compte HT
Création de talus à la pelle mécanique	23 942 m	4,69 €	112 287,98 €
Ensemencement des flancs de talus	23 942 m	0,82 €	19 632,44 €
Achat des plants	11 167 plants	1,48 €	16 527,16 €
Préparation du sol	6 084 m	2,29 €	13 932,36 €
Mise en place des plants	11 167 plants	1,85 €	20 658,95 €
Achat de protections grands gibiers (piquets, filets,...)	5584	2,80 €	15 635,20 €
Pose des protections grands gibiers	5584	2,03 €	11 335,52 €
Paillage au plant avec paillage géotextile	11 167 paillages	0,87 €	9 715,29 €
Dégagement des plants	86 250 m	1,13 €	97 462,50 €
Dépenses de personnel (travaux, plans de gestion)	2 964 heures	34,12 €	101 131,68 €
		Total	**418 319,08 €**

Prévisionnel financier de recettes :

	Taux	Montants HT
Financeurs Breizh Bocage (Agence de l'eau, Département, Région, Feader)	65 % du montant HT forfaitaire	**271 907,40 €**

L'action bocage est une action « hors Gemapi ». Le financement local est constitué principalement de la participation des producteurs d'eau des Bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et du Jaudy-Guindy-Bizien : LTC en tant que producteur d'eau, le Syndicat mixte des eaux du jaudy, le Syndicat mixte de Kerjaulez, An Dour (régie publique de Morlaix-Communauté) et le Syndicat de Goas Koll - Traou Long.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260922-BE_2026_0100-DE

II. Animation de la stratégie bocagère portée par Lannion-Trégor Communauté en 2026

Dans le cadre de leurs programmes d'action respectifs, le bassin versant Vallée du Léguer, le bassin versant de la Lieue de Grève et le bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien animent des actions de préservation, de gestion et de sensibilisation, conformément à la stratégie bocagère établie en 2023 sur chacun de ces territoires (pour la Lieue de Grève, le territoire concerné est élargi au Douron costarmoricain).

Le temps d'animation dédié aux actions prévues dans les stratégies bocagères entre dans le dispositif régional Breizh Bocage. Il fait l'objet d'une réponse à un appel à projet annuel et du dépôt d'un dossier de demande de financement pour l'année 2026.
L'équipe de techniciens bocage de LTC travaille en 2026 sur l'ensemble des thématiques concourant au maintien et à la préservation d'un maillage bocager fonctionnel :

- Mise en œuvre de la stratégie bocage(2023/2027) à l'échelle de Lannion-Trégor Communauté ;
- Instruction des dossiers d'urbanisme et BCAE n°8 (pour les plus-values) ;
- Accompagnement des pratiques de gestion durable du bocage existant auprès des gestionnaires de voirie (bocage bord de route) et des exploitants agricoles, (haies de bord de parcelles) et travail auprès de la filière bois;
- Participation à la protection et organisation d'animations visant à sensibiliser à la protection et à la bonne gestion du bocage.

Les prévisions des temps consacrés à l'animation du programme Breizh Bocage seront répartis par agent de la façon suivante en 2026 :

Agents	Prévisions	Coût forfaitaire pris en compte 34,12 €/heure
Joséphine Veillé	247 h	8 427,64 €
Fabien Dumortier	201,4 h	6 871,77 €
Véronique Prigent	171 h	5 834,52 €
Ronan Tassel	209 h	7 131,08 €
Total		**28 265,01 €**
50 % Financement Breizh Bocage (Agence de l'eau, Département, Région, Feader)		**14 132,50 €**

L'action bocage est une action « hors Gemapi ». Le financement local est constitué principalement de la participation des producteurs d'eau des Bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et du Jaudy-Guindy-Bizien, selon la répartition prévisionnelle suivante : LTC en tant que producteur d'eau (76%), le Syndicat mixte de Kerjaulez (12%), le Syndicat de Goas Koll - Traou Long (6%), le Syndicat mixte des eaux du jaudy (4%) et An Dour (régie publique de Morlaix-Communauté) (2%).

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260922-BE_2026_0100-DE

VU La délibération n°CC_2023 0269 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 12 décembre 2023 portant sur la feuille de route Breizh Bocage 3 ;

VU Les délibérations n°CC_2025_0040 et CC_2026_0052 des conseils communautaires du 20 février 2025 et 27 janvier 2026 portant sur les programmes d'action 2025 et 2026 des Bassins versants et Sage ;

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER **Les programmes de Travaux 2025-2026 et d'Animation 2026 Breizh Bocage 3** sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron costarmoricain, « Vallée du Léguer » et du Jaudy-Guindy-Bizien et du Grand Trieux et leurs plans de financement associés.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 25 SEP. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 25 SEP. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.